

La Nouvelle Lachenoise



NOVEMBRE 2015 FLASH INFO N° 34



web



MANIFESTATIONS



SAMEDI 05 DÉCEMBRE
10H - 18H

Organisé par la Commune avec la participation des Sapeurs Pompiers :

- Vente d'objets
- Buvette

Venez nombreux pour soutenir l'AFM Téléthon.

Pour faire un don : 3637 ou sur www.telethon.fr



**BOURSE & ARTISANAT
DE NOEL**

SAMEDI 05 DÉCEMBRE
10H - 18H

- Divers stands d'artisans exposant leurs créations

- **Manège gratuit** toute la journée pour les enfants



- Distribution de bonbons par **Saint Nicolas** dans l'après-midi.

- Restauration assurée par la Municipalité au profit du Téléthon

À la salle des fêtes et au Centre Social Rural

Lachenoises, Lachenois, petits et grands, rendez-vous à la salle des fêtes de Lassigny

Le Samedi 19 Décembre 2015

SPECTACLE DE NOEL GRATUIT « LE VOYAGE DE LA MÈRE NOEL »



Ouverture des portes : 16H30

Début du spectacle : 17H00

Distribution de bonbons à la fin du spectacle.



Pour des raisons de sécurité, les landaus et poussettes ne pourront pas être acceptés dans la salle des fêtes.



INFORMATIONS

PROJET ENERCON

La loi du 12 juillet 2010 impose que, dans chaque région, un Schéma Régional Eolien, annexe du Schéma Régional Climat, Air et Énergie définisse, par zone géographique, sur la base des potentiels de la région et en tenant compte des objectifs nationaux, les objectifs qualitatifs et quantitatifs de la région en matière de valorisation du potentiel énergétique issu de l'énergie éolienne de son territoire.

Ce schéma entend donc améliorer la planification territoriale du développement de l'énergie éolienne et favoriser la construction de parcs éoliens dans des zones préalablement identifiées.

En juin 2012 le Préfet de Région Picardie et son administration, dans une large concertation, ont fixé des objectifs ambitieux en termes d'énergie éolienne sur le territoire et ont établi des zones favorables pouvant accueillir de nouvelles éoliennes. La commune de Lassigny est dans une zone favorable à l'éolien.

Depuis deux ans, la société Enercon étudie la faisabilité technique et environnementale d'un projet de parc éolien au nord de la commune de Lassigny.

Le projet éolien permettra de produire une énergie propre, de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

ÉLECTIONS RÉGIONALES DU 6 ET 13 DÉCEMBRE 2015

Avec la réforme territoriale, le redécoupage des régions est mis en place. Le nombre des régions est réduit de 22 à 13 en Métropole. La Picardie et le Nord-Pas de Calais sont regroupés en une unique région. Son nom sera choisi par la nouvelle équipe mise en place et en attendant, on l'appelle Grand Nord, Nord-Picardie...

Aujourd'hui et jusqu'aux élections de décembre, le siège de la région est à Amiens et Claude Gewerc en est le Président. Le choix définitif des chefs-lieux de région ne doit intervenir qu'en juillet 2016, après les élections.

Les candidats

Pour notre région, 170 conseillers régionaux seront élus. Les listes sont régionales mais elles sont composées de sections départementales : chaque liste est constituée d'autant de sections qu'il y a de départements dans la région. Le nombre de candidats par section départementale est déterminé en fonction de la population de chaque département : 25 conseillers régionaux pour la section départementale de l'Oise.

Bureau de vote

Le bureau de vote de la commune (salle des fêtes) sera ouvert de 8 h à 18 h sans interruption. Vous devrez présenter obligatoirement une pièce d'identité. Pour faciliter le pointage sur la liste électorale, il est également conseillé d'avoir sa carte d'électeur.

DIVAGATION DES ANIMAUX DOMESTIQUES

Il est interdit de laisser divaguer les chiens et les chats.

Il s'agit des animaux errants sans détenteur ou dont le détenteur refuse de se faire connaître et qui se trouvent sur des terrains appartenant à autrui, sur les accotements, ou dépendances de routes, chemins ou terrains communaux.

Les frais résultants des mesures pour prendre en charge l'animal sont à la charge du propriétaire.

BIBLIOTHÈQUE

Changement d'horaire à partir du **04 Janvier 2015** : La bibliothèque sera ouverte le lundi de **16h45 à 17h30**.



INFORMATIONS

POLE EMPLOI



Pôle Emploi simplifie les démarches d'inscriptions des demandeurs d'emploi et renforce leur suivi avec des actions ciblées et personnalisées.

Désormais, le demandeur d'emploi effectue son inscription et sa demande d'allocation sur le site www.pole.emploi.fr

Si le demandeur a besoin d'aide, il peut se rendre en agence pour avoir l'aide d'un conseiller ou composer le 3949.

ARNAQUE ABONNEMENT TÉLÉPHONIQUE

Depuis quelques mois des sociétés se nommant 7Télécom, E.Télécom, A.Télécom ou tout autre nom se terminant par « Télécom » n'hésitent pas à se faire passer pour France Télécom et à cacher la facturation de coûts de connexion pour inciter des personnes âgées à souscrire à leurs offres.

Il vous est conseillé de refuser la souscription de ce contrat.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA SOUS-PRÉFECTURE

Les horaires d'ouverture de la Sous-Préfecture de Compiègne ont changé :

Pôle immatriculation :

du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30.

Pôle permis de conduire :

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00.

Pôle immigration :

du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h00.

TITRE DE TRANSPORT JEUNES DE -26ANS

Les jeunes de -26 ans peuvent obtenir un titre de transport pour 15 € par mois et ainsi utiliser toutes les lignes du réseau du Conseil Départemental.

L'abonnement se recharge directement en ligne sur www.oise.mobilite.fr par carte bleue via un site sécurisé.

RÈGLEMENTATION BRUITS DE VOISINAGE

Lutte contre le bruit :

Respectons notre voisinage
Afin de protéger la santé et la tranquillité publiques, tout bruit nuisant causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit, de jour comme de nuit.

Le code de la santé publique

Par un décret en date du 31 août 2006, des dispositions réglementaires relatives à l'atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par le bruit ont été introduites dans le code de la santé publique.
« Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité »

La réglementation relative au tapage nocturne

L'article R.623-2 du code pénal caractérise l'infraction de tapage nocturne (en principe, entre 22h et 6h). L'auteur de tapage nocturne peut être condamné à une amende de 3ème classe (450 €) et au versement de dommages et intérêts. Le tapage nocturne concerne tout bruit perçu d'une habitation à l'autre ou en provenance de la voie publique.

TITRE DE TRANSPORT COLLÈGE / LYCÉE

Nous rappelons que tout élève empruntant le bus doit être en possession d'un titre de transport valable et validé à chaque montée dans le car. S'il n'est pas possible à l'élève de présenter sa carte, il devra être en mesure de payer 2 € au conducteur.

Si ces conditions ne sont pas remplies, le jeune s'expose à une amende de 51,50 € si absence de titre ou une amende de 34,50 € si son titre n'est pas validé.

oise MOBILITÉ
Simplifiez vos déplacements



INFORMATIONS

VŒUX DU MAIRE

Monsieur le Maire et les Conseillers Municipaux présenteront leurs Vœux le **Vendredi 8 Janvier 2016** à partir de **18h30** à la salle des fêtes.

DIPLÔMES 2015

Les lauréats ayant été diplômés en 2015 (tout diplôme scolaire) sont priés de se présenter avec leur justificatif au Secrétariat de Mairie avant le **31 Décembre 2015**.

FÊTE DES GRANDS-MÈRES

Les personnes de la commune, n'étant pas inscrites les années précédentes ou devenues mamies en **2015**, doivent se présenter au secrétariat de mairie aux horaires d'ouvertures pour nous donner leur identité et leur adresse.

REPRISE CONCESSIONS CIMETIÈRE

Le premier constat de reprise des concessions a eu lieu le **Jeudi 23 Avril 2015**. Le délai de **3 ans** court à partir de cette date.

RAPPEL : Afin d'informatiser les sépultures, nous vous demandons de bien vouloir passer en Mairie pour communiquer les dates de naissance et de décès de vos proches.

POINTS PERMIS DE CONDUIRE

Vous pouvez consulter votre solde de points pour votre permis de conduire via le site www.telepoints.info

SERVICE CIVIQUE

Le service civique est un contrat d'engagement volontaire d'une durée de **6 à 12 mois** pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines d'interventions reconnus prioritaires.

Rendez-vous sur le site pour plus de renseignements :

www.service-civique.gouv.fr

ÉCRIRE AU PÈRE NOËL



N'oubliez pas que vos enfants peuvent adresser leur lettre au Père Noël et la déposer au bureau de Poste en inscrivant uniquement « Père Noël » dessus.

Si votre adresse est bien inscrite, le Père Noël répond à chaque courrier reçu.

RECENSEMENT

Dans les **3 mois** qui suivent l'anniversaire de vos **16 ans** et avant le **31 Décembre** de l'année, vous devez vous présenter en mairie, muni de votre carte d'identité et du livret de famille de vos parents pour vous faire recenser. Cela est indispensable pour les inscriptions futures à vos examens scolaires.

ECOLE MATERNELLE

Il est important que les parents, des **enfants nés en 2013**, se présentent **dès maintenant** en Mairie pour effectuer une **pré-inscription** (sans justificatif) afin de faire un recensement des enfants à scolariser à la rentrée de septembre **2016**. Cela permettra de connaître à l'avance, et au plus précis, les effectifs pour la rentrée **2016** et ainsi éviter l'annonce d'une fermeture de classe éventuellement. A noter que les inscriptions définitives se feront bien courant Avril comme habituellement avec les pièces justificatives. Merci de votre implication.

OISE MOBILITÉ

Oise mobilité a changé de numéro depuis le **1er Octobre 2015** :

0970 150 150 (appel gratuit)

